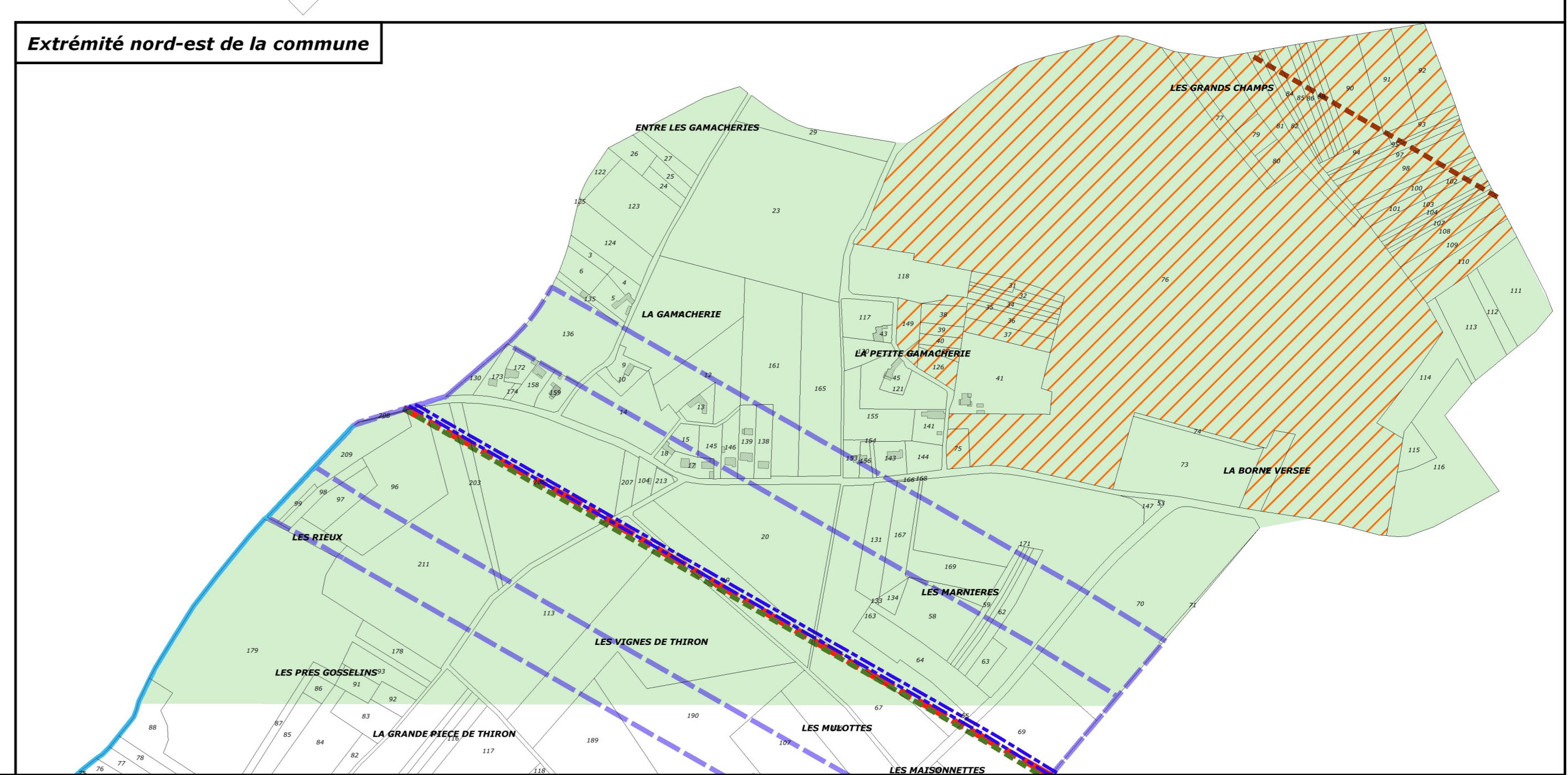



5a. Plan des servitudes d'utilité publique

Plan local d'urbanisme approuvé
par le conseil municipal du 26 février 2017
Document modifié par la première modification simplifiée
approuvée le 2 juin 2017

Maitre d'ouvrage
**Commune de
Bréval**
Place du Maréchal Leclerc
78980 Bréval

Bureau d'études
**Cabinet Avicé
architecte-urbaniste**
3, rue d'Hauteville
75010 Paris



- Légende : noms de la servitude et du gestionnaire**
- A4 : Servitude relative aux cours d'eau non domaniaux (DDT 78)
 - AC2 : Site inscrit de la Forêt de Rosny-sur-Seine (DRIEE)
 - I1 : Pipeline Le Havre - Nangis (TOTAL Raffinage France)
 - I1bis : Pipeline Vernon - Gargenville (TRAPIL)
 - I3 : Canalisations de gaz (GRTgaz)
 - I3 : Emprise de la servitude majorante dite "SUP 1" autour d'une canalisation de gaz (GRTgaz)
 - I4 : Ligne électrique à haute tension (RTE)
 - I7 : Stockage de gaz souterrain de Saint-Illiers (Storengy/DRIEE)
 - Emprise de stockage
 - Emprise de protection : toute la commune hors emprise de stockage
 - PM1 : Servitude relative aux zones à risque d'inondation des cours d'eau non domaniaux pour mémoire : pas de tracé, voir arrêté préfectoral 92-458 du 02/11/1992
 - PT2LH : Faisceau hertzien de Versailles - Satory à La Hève (Défense)
 - PT3 : câble RG 78978 de la Boucle de Mantes (Orange SA)
 - T1 : Voie ferrée Paris - Le Havre (SNCF)
 - PPRN mouvements de terrains : se reporter à la pièce 5b du PLU

